

Retraités dans l'action



Retraits dins l'actatge Avr. 2018
N° 6

Bulletin de l'Union Territoriale des Retraités CFDT du Tarn-et-Garonne
23 Grand rue Sapiac, BP 837, 82000 MONTAUBAN * tarnetgaronne@retraites.cfdt.fr

Editorial

Après près de 6 mois d'absence, voici le n° 6 du bulletin de liaison de l'UTR CFDT du Tarn-et-Garonne.

Les craintes que j'exprimais dans le précédent éditorial n'étaient malheureusement pas injustifiées. La CFDT privilégie naturellement le dialogue et la concertation pour faire évoluer la situation. Or il se trouve que dans le conflit sur la SNCF, la CFDT est aux côtés des autres centrales syndicales. Il y a plusieurs raisons à cela, des considérations historiques, mais surtout s'il y a maintien d'un certain dialogue, les décisions prises n'en tiennent pas compte.

Le secrétaire Gérard Thiercelin

Sommaire

Page 2	Actualité.
Page 3	Actualité.
Page 4	3 questions à...
Page 5	Connaissez-vous ?
Page 6	Infos pratiques.
Page 7	Infos pratiques. Notes de lecture.
Page 8	Vie de l'UTR. Vie de la Cfdt 82.



Réseau SNCF
Le projet actuel prévoit d'en supprimer 25% ! Choisissez.....

Bulletin périodique édité par l'UTR CFDT du Tarn-et-Garonne.

Directeur de la publication :

Gérard Thiercelin

Rédacteur en chef :

Maquette : Daniel Villa Véga

Ont participé à ce numéro : Marie Thérèse Couderc, Christiane Lopes, Gérard Thiercelin, Daniel Villa Véga, .

Imprimé par Techniprint à Montauban.

Crédit photos : Pixabay, Daniel Villa Véga, internet.

Conflit à la SNCF : Défendre le service public sur tout le territoire.



Le jeudi 19 avril, l'interfédérale CFDT-CGT-UNSA a décidé de mettre en veille les concertations avec le ministère des Transports pour faute de propositions concrètes sur la pseudo-réforme de la SNCF. L'action unitaire passe donc à un niveau supérieur et les organisations syndicales exigent désormais à être reçues par Édouard Philippe. Interpellé dans toute la France par les cheminots en colère, les déclarations d'Emmanuel Macron choquent non seulement le corps cheminot, mais aussi les politiciens et l'opinion publique. Il s'est d'ailleurs avéré que le mépris va au-delà de l'imaginable : sur la reprise de la dette du ferroviaire, le président n'a aucun projet ! Certains parlementaires confirment eux-mêmes avoir été trahis. Ils ont voté pour un projet de réforme dont les données sont inexistantes. Mobilisation.

Les deux affirmations clés de la CFDT Cheminots : « La dette du ferroviaire n'est pas celle de la SNCF et surtout pas celle des cheminots (...) le statut et la dette sont deux notions complètement opposées ». C'est ainsi que Didier Aubert, secrétaire général de la CFDT Cheminots déclarait à la suite de la publication du rapport Spinetta. De son côté, le président Macron a fait du statut des

cheminots l'ennemi numéro un de la SNCF, le seul élément qu'il fallait supprimer afin que le transport public ferroviaire retrouve son équilibre financier. Le discours a été clair : « L'État est disposé à prendre en charge la dette de la SNCF, mais les cheminots doivent faire aussi des efforts – accepter d'office l'arrêt des embauches au statut pour les nouveaux entrants – ndlr ». La date de fin d'embauche au statut est désormais connue, mais qu'en est-il de la fausse promesse présidentielle ?

Après le vote en catimini sur la transformation de la SNCF en une holding de sociétés anonymes – mauvaise décision qui remet en cause l'unité sociale de la SNCF –, les politiciens ont voté à nouveau pour la suppression des embauches au statut à partir du 1er janvier 2020. Parmi ces votants, seulement 80 ont compris que le projet du nouveau pacte ferroviaire est incomplet et ont choisi de voter contre. Le reste de 454 ayant voté à l'aveugle commence à se réveiller.

Une loi qui met en lambeaux la SNCF et les cheminots

En effet, rien n'a interpellé la classe politique depuis le dimanche 15 avril dernier, date à laquelle le président a annoncé la fin des régimes spéciaux, la filialisation du fret, la date effective de la suppression du statut et notamment la promesse de la reprise de la dette de la SNCF de façon progressive. Inutile de rappeler le manque de négociations avec les organisations syndicales sur ces

sujets d'une importance cruciale pour les cheminots. Ces mêmes politiciens se sont vite rendu compte de l'inconnu dans lequel ils se sont fait traîner : « Nous attendons de vous de nous informer sur l'origine, la soutenabilité, le coût, les frais, les options de résorption de cette dette de la SNCF », a déclaré en direct Laurent Saint-Martin, le vice-président LREM de la commission des finances sur LCP.



Couleur locale ...

Valérie Rabault, Députée du Tarn-et-Garonne signale dans un interview récent l'intérêt de la LGV Toulouse - Bordeaux pour que "les réseaux ferroviaires [qui] connaissent une saturation telle qu'elle ne pourra être résolue que via un élargissement du réseau. Cet élargissement via la LGV devrait aussi permettre au fret de se relancer afin de limiter l'augmentation des poids lourds sur les routes".

Le petit journal n° 4972 du 17 avril 2018

La CFDT impliqué dans la défense des personnels des EHPAD. Quelques données

Partout en France, des dizaines de milliers de salariés, d'agents des maisons de retraite, d'EHPAD, de long séjour et de services à domicile (équipes de SSIAD, etc.), ont répondu à l'appel à la grève nationale de l'intersyndicale et de l'AD-PA, soutenues par de nombreuses associations de familles et de retraités.

Un consensus aussi large ne s'était jamais vu !

Le mouvement de grève a été très suivi parce que les salariés n'en peuvent plus : 31,8 % de personnels grévistes et

assignés, selon les

chiffres officiels de la DGCS. Tous les professionnels quelle que soit leur catégorie sont arrivés à un point de rupture.

Ils n'acceptent plus les conditions de prise en charge et d'accompagnement des résidents et de nos aînés à domicile, qu'ils qualifient d'indignes.

Il est temps que le gouvernement entende les revendications. Elles sont claires :

- Application d'un agent ou un salarié par résident, tel que prévu par le Plan Solidarité Grand Age de 2006 ;

- Abrogation des dispositions législatives relatives à la réforme de la tarification des EHPAD, contenues dans la loi du 28 décembre 2015 ainsi que le retrait des décrets d'application ;

- Arrêt des baisses de dotations induites par la convergence tarifaire et exige par conséquent le maintien de

million de personnes âgées. Ils emploient plus de 700 000 professionnels. L'application du ratio prévu par le plan solidarité grand âge de 2006 ainsi que l'augmentation du temps passé à domicile nécessite la création de 300 000 postes !

L'enveloppe de 50 millions annoncée en février

correspond à moins d'un tiers de poste par établissement et ne couvre pas la nécessaire augmentation du temps passé à domicile ! Le compte n'y est donc pas !

Nous revendiquons également la réévaluation des salaires afin de compenser nos conditions de travail difficiles, (alternance postes de jour

tous les effectifs des EHPAD y compris les contrats aidés qui doivent être intégrés et sécurisés ;

- Amélioration des rémunérations des personnels, des perspectives professionnelles et des carrières dans le cadre du statut et des Conventions Collectives Nationales. Il y a en France, 7 200 EHPAD et 10 000 services à domicile, qui assurent l'accueil et l'accompagnement de 1,4

/ poste d'après midi / poste de nuit, 3 à 2 weekends par mois et les jours fériés etc.).

Nous demandons que nos collègues sous contrat aidé soient embauchés définitivement après formation et intégrés sous statut (ou en CDI dans le privé).



Ceci dit le maintien à domicile reste la solution privilégiée par le plus grand nombre. Toutes les informations à ce sujet sont ici : <https://www.fonction-publique.gouv.fr/amd>

3 questions à...

Rémi TAILLEFER, membre de l'équipe UD 82, Conseiller du salarié



Présentation...

Après le collège, Rémi entre en LP et réussit son CAP de menuisier. Ouvrier à Verdun / Garonne il y connaît ses premières révoltes par rapport aux horaires. Ses relations du rugby (il est arbitre) lui permettent de rentrer chez Via France, maintenant Eurovia. Il y est depuis 29 ans. Délégué CHS-CT, il est maintenant Délégué syndical central - Midi Pyrénées.

Eurovia intervient dans quel domaine ?

Tout ce qui est aménagement urbain (place, trottoir, route, viabilisations, etc.)

Ton champ de syndicalisation est le BTP, ça se passe comment ?

C'est ultra simple...
Tant qu'il y a du boulot, tout va bien !
S'il n'y en a pas, on cherche

des noises !!!
Le baromètre le plus fiable pour avoir une idée de la bonne santé du secteur, c'est le nombre d'intérimaires employés. Leur nombre en hausse indique des chantiers en ouverture, leur

nombre en baisse indique le contraire !

Une anecdote : J'ai souvenir d'avoir accompagné un salarié dont l'employeur n'avait aucune idée du domicile !
Normal, il vivait en squat mais il en changeait régulièrement....

Tu fais partie de l'équipe d'animation de l'Union Départementale du Tarn-et-Garonne présenté par ton syndicat lors de l'Assemblée Générale de Campsas l'an dernier, quel est ton ressenti après cette première année de participation ?

Très bien.
L'ambiance est bonne, le dialogue est bon, il y a une bonne osmose entre toutes et tous.
Le principal est de pouvoir parler librement et

naturellement.
Tout le monde y parle simplement.

Tu as pris des nouveaux mandats interprofessionnels, quels sont-ils ?

Après une formation, je suis maintenant conseiller du

salarié, membre de la commission juridique de l'UD.
Depuis cette année aussi, je représente la Cfdt dans une nouvelle structure officielle : l'Observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation.

Chantier sous les remparts de Montricoux



Connaissez vous...

Journée loisirs et découvertes : Découverte du Montauban protestant.

Le 13 février nous avons commencé la visite du Montauban protestant par la découverte du temple des Carmes dont une partie des bâtiments a été reconvertie en immeuble d'habitations .



par la Maison de Retraite Protestante, nous avons eu accès au grenier du couvent des Clarisses --transformé en musée-- dont les murs gardent la trace des inscriptions tracées par les jeunes filles huguenotes enfermées chez les clarisses après la révocation de l'Edit de Nantes en 1685 et aussi des prisonniers pendant la révolution.

Puis nous avons suivi notre guide dans la cour du Collège de Navarre pour aller ensuite devant l'église St Jacques où subsiste la trace des boulets de canon tirés par l'armée de Louis XIII lors du siège de 1621.

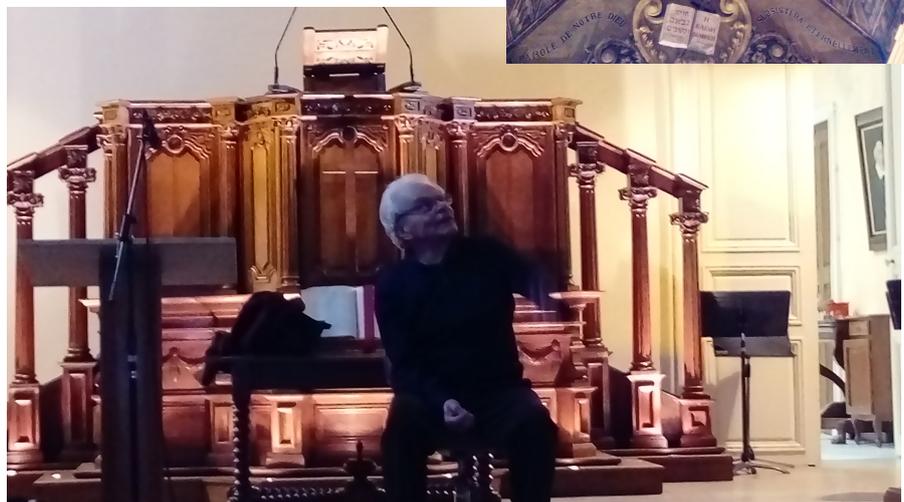


Nous avons beaucoup apprécié les anecdotes de notre guide qui ont agrémentées cette sortie.
Merci à Guy Astoul

Christiane Lopes



Nous avons terminé notre journée par la visite du temple de la faculté dont le plafond peint en trompe l'œil est bien conservé ; puis en passant



Midi Pyrénées Prévention

Dans le premier numéro de notre bulletin, je vous avais parlé de l'ASEPT (Association Santé Éducation Prévention sur les Territoires) mise en place par les MSA pour regrouper les différents ateliers de prévention initiés par les caisses d'assurance maladie.

La MSA Midi-Pyrénées Nord ne l'a pas mise en place contrairement à Midi-Pyrénées Sud, la CARSAT et le RSI de Midi-Pyrénées ont refusé de participer à deux ASEPT étant présents tous deux sur l'ensemble de la région.

Une nouvelle structure a été créée intitulée Midi-Pyrénées Prévention (M2P). Elle propose actuellement des actions telles que Atelier mémoire ou prévention des chutes. Il pourrait y avoir d'autres ateliers tels que Bien vieillir, Nutrition,...

Ce qu'il faut savoir c'est qu'il y a des articles de temps en temps dans la presse appelant à une réunion d'information rappelant les partenaires de l'association et donc que ces ateliers s'adressent aux seniors retraités de tous les régimes de retraite.

Gérard Thiercelin

Revalorisation de l' allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA)

Un décret, publié au Journal officiel le 31 mars 2018, fixe les évolutions de l'ASPA pour les trois années à venir :

Pour une personne seule :

A compter du 1er avril 2018 , le montant maximum de l'ASPA passe de 9600 € à 9998,40 € par an , soit de 800 € par 833,20 € par mois

Au 1er avril 2019, ce montant sera porté à 10418,40 € par an (868,20 € par mois);

Le 1er avril 2020, le montant maximum de l'ASPA s'élèvera à 10838,40 € (803,20 € par mois)

Pour un couple , son montant maximum, passe à 15522,54 € au 1er avril 2018 ; 16174,59 € au 1er avril 2019 ; 18826,64 € au 1er avril 2020

Marie-Thérèse Couderc

Partage de toit favorise la cohabitation intergénérationnelle

L'expérimentation lancée par la Confédération et l'Union confédérale des retraités part d'un constat : la difficulté d'hébergement des jeunes en précarité ou en formation.

Le remue-ménages pour baptiser l'initiative prise par la Confédération et l'Union confédérale des retraités (UCR) a été fertile. « Partage de toit » -un nom très explicite- prévoit la mise à disposition, contre un loyer modéré, d'une chambre pour un jeune en formation, en apprentissage ou en contrat précaire chez un adhérent CFDT retraité. A compter du 1er janvier 2018, cinq villes vont expérimenter ce dispositif mis en place avec le soutien du collectif Così.

« Cette opération doit permettre de faciliter la mobilité et l'accès à l'emploi pour les jeunes de moins de 30 ans en réduisant les difficultés de logement, a détaillé la secrétaire nationale Marie-Andrée Seguin lors de la signature de la convention le 12 décembre. C'est un nouveau service aux adhérents qui s'appuie sur le réseau CFDT. » Outre l'intérêt pour les jeunes qui ont du mal à se loger provisoirement, Partage de toit présente deux intérêts pour les retraités : lors du départ des enfants ou la perte d'un conjoint, ils se retrouvent parfois seuls dans un logement surdimensionné et peuvent, par ce service, briser une possible solitude. Ce service permet également d'apporter un petit complément de ressource. Pour Jérôme Gilbert, secrétaire général adjoint de l'UCR, « cette initiative traduit la solidarité intergénérationnelle qui donne du sens à notre action en tant que retraité. Il revêt également un enjeu syndical en nous permettant de rentrer en contact avec nos adhérents. »

Sur le plan pratique, le locataire doit lui-même être adhérent CFDT ou descendant d'adhérent (enfants, petits-enfants, neveux ou nièces...). Pour bénéficier du service Partage de toit, il devra solliciter Réponses à la carte. Il sera alors mis en relation avec un retraité proposant un logement dans une des villes participant à l'expérimentation.

Vie pratique

Une page qu'il sera peut être utile de conserver de façon accessible.

Qu'est-ce qu'une personne de confiance ?

La personne de confiance peut :
vous accompagner dans vos démarches et vous assister lors de vos rendez-vous médicaux,
et être consultée par les médecins pour rendre compte de vos volontés si vous n'êtes pas en mesure d'être vous-même consulté.

Dans le cas où votre état de santé ne vous permet plus de donner votre avis ou de faire part de vos décisions, le médecin ou l'équipe médicale consulte en priorité la personne de confiance.

Son avis guide le médecin pour prendre ses décisions. Elle doit donc connaître vos volontés et les exprimer lorsqu'elle est appelée à le faire.

Les directives anticipées peuvent également lui être confiées.

Tout personne de l'entourage (parent, proche, médecin traitant) en qui vous avez confiance et qui accepte de jouer ce rôle peut être désignée personne de confiance.

ATTENTION : la personne de confiance ne doit pas être confondue avec la personne à prévenir, qui est alertée par téléphone en cas d'aggravation de votre état de santé.



**Harmonie
mutuelle**

En harmonie avec votre vie

matinale 7h - 9h .

Cet auteur, acteur, chroniqueur traite l'actualité avec humour et manie la langue française en utilisant tout le vocabulaire possible et imaginable.

Un vrai plaisir de lecture qui peut se lire d'une seule traite ou par petites touches.

*** Pouvait-on s'attendre à trouver un "Robinson" moissagais ?

C'est ce qu'à découvert un passionné de mémoire populaire, après maintes recherches, sur l'auteur de ce livre : François-Edouard Raynal.

"**Les naufragés des îles Auckland**" est le récit authentique du narrateur qui avec ses compagnons d'infortune a survécu au naufrage de son bateau au large de la Nouvelle-Zélande. Pendant 20 mois, ils ont subi la faim, la lutte contre les éléments, le désespoir. C'est une leçon de vie en autarcie et dans des conditions extrêmes que relate ce livre qui a reçu le prix Monthyon décerné par l'Académie française en 1874..

Aide au paiement des factures

Une aide peut être attribuée pour alléger le montant des factures d'eau, de téléphone, d'électricité et de gaz notamment en cas de revenus modestes.

Cela concerne l'eau, l'électricité, le gaz et le téléphone.

Voir <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N23557>

Travaux d'amélioration de l'habitat

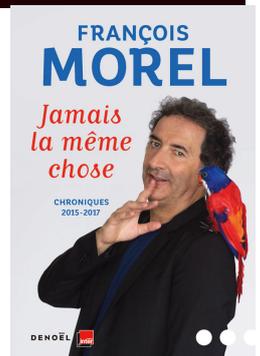
L'Agence nationale de l'habitat (Anah) peut accorder une subvention pour la réalisation de travaux dans les logements ou immeubles anciens. Cette aide s'adresse aussi bien au propriétaire qui loue ou occupe son logement, qu'au syndicat de copropriétaires pour la réalisation de travaux dans les parties communes et équipements communs de l'immeuble.

l'aide de l'Anah n'est pas un droit. La décision d'attribution est faite au niveau local selon des priorités et des moyens propres.

Les plafonds de ressources se différencient entre revenus modestes et très modestes. Ils vont de 14360€ ou 18409 € pour une personne seule et 21001€ ou 26923€ pour 2 personnes.

Notes de lecture

*** « **Jamais la même chose** » de François Morel (Denoël)
Ce livre reproduit les chroniques hebdomadaires que François Morel a donné sur France-Inter chaque vendredi à la fin de la

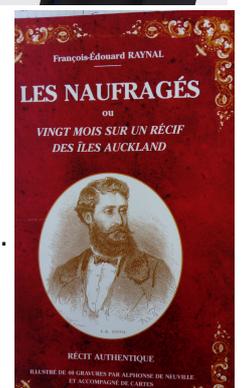


FRANÇOIS
MOREL

*Jamais
la même
chose*

CHRONIQUES
2015-2017

DENOËL



François-Edouard RAYNAL
LES NAUFRAGÉS
ou
VINGT MOIS SUR UN RÉCIF
DES ÎLES AUCKLAND



RÉCIT AUTHENTIQUE

REANIMÉ DE RECHERCHES PAR ALPHONSE DE NEUVILLE
ET ACCOMPAGNÉ DE CARTES

Que se passe-t-il à l'UTR du Tarn-et-Garonne ?

Vie de l'URR Midi-Pyrénées

Dans le programme de formations de la l'Union Régionale des Retraités Cfdt Occitanie, deux journées proches concernent l'ensemble de nos adhérent.e.s

Le mardi 29 mai une journée "**Questions d'Europe**" aura lieu à Toulouse.

Le mercredi 13 juin une autre journée est organisée à Montauban, à la demande de notre UTR, sur le thème "**Développement durable**".

Un amendement en ce sens avait été déposé lors du dernier congrès régional à Gruissan et cet amendement avait été adopté par les congressistes.

Dans les deux cas un formulaire d'inscription vous parviendra en temps utile.



Dans l'UTR Tarn-et-Garonne...

Calendrier des **réunions mensuelles** de l'UTR pour 2018.

Jeudi 7 juin, Mercredi 4 juillet, Mardi 4 septembre, Vendredi 5 octobre, Jeudi 8 novembre, Mercredi 5 décembre.

Proposition de **futures sorties "Loisirs et culture"** :

- * Abbaye de Belleperche et déchèterie départementale de Montech prévue fin mai début juin.
- * Le château de Gramont et l'église de La Chapelle en Lomagne.
- * Château de Cas et Abbaye de Beaulieu à Ginals.
- * Usine d'eau de Planques à Montauban et entreprise de plasturgie Gilbert S.A. à Reynies.
- * Association Enercit 82.
- * Association "Droit à mourir dans la dignité".

Que se passe-t-il à la CFDT du Tarn-et-Garonne et en région ?



La jeune équipe d'animation de l'UD en échange dans la convivialité.

Le 22 mai, une action nationale pour la défense des services publics est organisée



en intersyndicale. Nous aurons besoin de vous pour soutenir les

fonctionnaires fortement mis à mal dans tous les secteurs de la vie économique et pour affirmer notre volonté de pérenniser le service public "à la française" que beaucoup d'Etats nous envient.

Le jeudi 24 mai, l'UD CFDT 82 organise une **soirée d'information** autour de la problématique des **compteurs communicants**, dont le plus célèbre se nomme **Linky** et concerne la fourniture d'énergie électrique.

Le compteur Gazpar suivra pour les mêmes raisons mais pour la fourniture du gaz de ville et l'entreprise Véolia teste un compteur communicant pour la distribution de l'eau potable !

